



Conseil d'administration

334^e session, Genève, 25 octobre-8 novembre 2018

GB.334/INS/13/5

Section institutionnelle

INS

Date: 3 septembre 2018

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Cinquième rapport supplémentaire: Désignation des représentants des employeurs et des travailleurs pour l'élaboration et l'application des normes internationales de sûreté en matière de protection contre les radiations en milieu professionnel

Objet du document

Désigner les représentants des employeurs et des travailleurs qui participeront aux travaux du Bureau au sein du Comité des normes de sûreté radiologique (RASSC) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pendant la période 2018-2020.

Objectif stratégique pertinent: Dialogue social et tripartisme.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Résultat 7: Promouvoir la sécurité au travail et la conformité des lieux de travail, y compris dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Il dépendra des décisions prises par le Conseil d'administration.

Unité auteur: Département de la gouvernance et du tripartisme (GOVERNANCE).

Documents connexes: GB.298/PV; GB.313/PV.

1. Les experts désignés par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs du Conseil d'administration ¹ ont participé avec le Bureau à la révision du document intitulé *Radioprotection et sûreté des sources de rayonnement: Normes fondamentales internationales de sûreté* (ci-après «les normes fondamentales de sûreté») ², dont la publication conjointe a été autorisée par le Conseil d'administration du BIT ³. La version révisée des normes de sûreté est une référence clé pour la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) dans son examen de l'application de la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960 ⁴.
2. Le Comité des normes de sûreté radiologique (RASSC) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un organe permanent composé de hauts représentants des Etats Membres dans le domaine de la sûreté radiologique, qui formule des recommandations sur le programme de l'AIEA pour l'élaboration, l'examen et la révision des normes de sûreté radiologique. Les normes facilitent l'utilisation et l'application des normes fondamentales de sûreté et d'autres publications de l'AIEA en matière de sûreté. Le Bureau est représenté depuis des années au sein du RASSC et bénéficie à cet effet de l'appui technique des représentants des employeurs et des travailleurs désignés par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
3. Le mandat des représentants des employeurs et des travailleurs désignés par le Conseil d'administration à sa 298^e session (mars 2007) a pris fin, lequel mandat les autorisait seulement à participer aux réunions du comité technique chargé de la révision des normes fondamentales de sûreté et non pas aux réunions du comité technique chargé de la révision et de l'élaboration des normes destinées à faciliter l'utilisation et l'application des normes fondamentales de sûreté. L'AIEA invite l'OIT à désigner des experts pour continuer à être représentée au sein du RASSC pendant la prochaine période 2018-2020. La participation des représentants des employeurs et des travailleurs, aux côtés de l'expert du Bureau, offre une occasion unique aux organisations d'employeurs et de travailleurs de prendre systématiquement part à l'élaboration de normes internationales sur la sûreté radiologique et nucléaire sous l'égide de l'AIEA.
4. A la 298^e session (mars 2007) du Conseil d'administration, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs avaient désigné les experts suivants:
 Employeurs: M. David Owen ⁵ (expert) et M. Mike Gaunt (suppléant)
 Travailleurs: M. Tasos Zodiates et un suppléant, qui devait être désigné à une date ultérieure.
5. Compte tenu des consultations qui ont eu lieu avec les deux groupes, le Conseil d'administration souhaitera peut-être renouveler le mandat de MM. Mike Gaunt et Tasos Zodiates en qualité de représentant des employeurs et de représentant des travailleurs, respectivement, afin qu'ils participent aux travaux du Bureau au sein du RASSC pendant la période 2018-2020.

¹ Document [GB.298/PV](#), paragr. 276.

² https://www-pub.iaea.org/MTCD/Publications/PDF/Pub1578_web-57265295.pdf (disponible en anglais uniquement).

³ Document [GB.313/PV](#), paragr. 367 a).

⁴ **Observation générale (CEACR)** – adoptée en 2015 et publiée à la 105^e session de la CIT (2016); convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960.

⁵ M. David Owen travaille actuellement pour le gouvernement du Royaume-Uni.

Projet de décision

6. *Le Conseil d'administration renouvelle le mandat de MM. Mike Gaunt et Tasos Zodiatas en qualité de représentant des employeurs et de représentant des travailleurs, respectivement, afin qu'ils participent aux travaux du Bureau au sein du Comité des normes de sûreté radiologique pendant la période 2018-2020.*